

Adhérez à nos **3 Contrats**, tout au long de l'année !



Quel que soit le contrat, des avantages pour vos agents,
un atout pour votre collectivité !

2

Contrats Protection Sociale Complémentaire

1

Contrat Action Sociale



Satisfaction des agents,
des administrés et des élus !

94% des décideurs locaux estiment que

“Le financement de la couverture sociale de nos agents a rendu notre collectivité plus attractive.”

“Etude IFOP

Des questions ?
Contactez-nous !

Océane GORNET
Cécile MENARD
Vincent ROBERT
03 54 04 62 67
psc@cdg88.fr

2 Contrats

Protection Sociale Complémentaire

La Mutuelle Santé et la Prévoyance (maintien de salaire) apportent une couverture additionnelle à la prise en charge par le régime général de la Sécurité sociale.



La participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ces contrats sera prochainement obligatoire :

2025 pour la Prévoyance (maintien de salaire)

2026 pour la Mutuelle Santé



Le CDG88 est déjà prêt et propose des contrats-cadres de protection sociale complémentaire sous forme de convention de participation depuis 2020 :

Mutuelle Santé : Assureur MNT

Prévoyance (Maintien de salaire) : Assureur Territoria Mutuelle via le courtier WTW

Ces contrats sont valables jusqu'au 31/12/2025 (6 ans).

Plus d'info ?
Contactez-nous !

09 73 05 74 59
actionsociale@cdg88.fr

1 Contrat Action Sociale



L'action Sociale a pour but d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles.



Depuis **2007**, ce contrat fait partie des dépenses obligatoires énumérées dans le Code Général des Collectivités Territoriales

Ce contrat-cadre d'Action Sociale est valable jusqu'au 31/12/2026.



Bénéficiez toute l'année ...

- ✓ d'une offre clé en main avec le CDG88 pour seul interlocuteur
- ✓ de prestations et tarifs compétitifs grâce aux démarches groupées
- ✓ d'un dispositif répondant aux obligations légales
- ✓ d'un comité de pilotage pour chaque contrat et ainsi maîtriser votre budget



Développez l'attractivité de votre collectivité et facilitez vos recrutements

- ➕ Image positive de votre collectivité
- ➕ Fidélisation des agents en poste
- ➕ Atout majeur dans le recrutement



Améliorez la Qualité de Vie au Travail de vos agents

- ✓ Amélioration du pouvoir d'achat et de l'accès aux soins
- ✓ Équilibre vie professionnelle/vie personnelle favorisé
- ✓ Réduction des risques psychosociaux : moins d'absentéisme
- ✓ Maintien des moyens humains : continuité de service favorisée

Quel que
soit le
contrat

Responsable pôle Contrats-Cadres
Danièle SYLVESTRE

Découvrez nos contrats en détail
88.cdgplus.fr